

ANALYSE 25.09.2012

# Homologué, le mariage pour tous?

**Le projet de loi, qui élargira notamment l'accès à l'adoption, sera dévoilé fin octobre. La ministre de la Famille, Dominique Bertinotti, fait le point sur ce qui est acquis et ce qui reste en débat.**

Napoléon soi-même a de quoi se réjouir, lui qui, en élaborant le code civil, disait : *«Les lois sont faites pour les mœurs, et les mœurs varient. Le mariage peut subir le perfectionnement graduel auquel toutes les choses humaines paraissent soumises.»* Bien vu. C'est partant de ce principe qu'une nouvelle édition du code civil se profile, pierre angulaire du projet de loi autorisant «le mariage et l'adoption pour tous». Attendu en Conseil des ministres le 31 octobre, il a déjà quelque peu fuité (*la Croix, la Vie...*) sous l'impulsion de la garde des Sceaux, Christiane Taubira, cogestatrice du texte avec la ministre déléguée à la Famille, Dominique Bertinotti. Comme si, du moins à en croire les propos de la ministre de la Justice, tout était plié. Et des portes déjà verrouillées. A commencer par l'accès à l'assistance médicale à la procréation (AMP) aux homosexuelles. Est-ce vraiment enterré ? *«Non»*, assure catégoriquement Dominique Bertinotti : *«Rien n'est fermé. Nos institutions sont très en retard sur la société. L'opportunité du changement, c'est maintenant. On ne fera pas une autre grande loi sociétale sur les familles durant le quinquennat»*, expose celle qui, depuis septembre, multiplie les auditions d'associations et d'experts.

*«L'engagement de François Hollande, c'est le mariage et l'adoption. Ce projet pose la question de la parenté et de l'égalité entre les couples. Aujourd'hui, les gens veulent choisir la façon de faire famille. Et c'est à l'Etat d'assurer l'égalité entre toutes les familles»*, précise la ministre, qui doit poursuivre une série d'entretiens cette semaine avec sa consœur de la Justice. En toute confraternité ? Dominique Bertinotti balaie couac et fuites : *«Ce qui a été publié dans la presse n'était qu'un pré-projet. Il n'y a pas de partage des rôles entre nous. Nous sommes "conjointes" dans cette affaire.»* Dont acte. Mais où en est-on concrètement ?

## **Les lesbiennes auront-elles accès à l'assistance médicale à la procréation ?**

*«Le projet n'est ni clos, ni définitivement rédigé. Sinon, ce ne serait pas la peine de procéder à des auditions où la question de l'AMP revient constamment. Il est vrai qu'elle est autorisée et reconnue pour les hétéros. Les Françaises partent dans les pays limitrophes, comme la Belgique et l'Espagne, qui l'ont autorisée aux homosexuelles, et reviennent accoucher en France.»* Une hypocrisie dont a conscience l'ancienne maire du IV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, où vivent de nombreuses familles homoparentales. Et qui n'avait pas échappé au candidat

Hollande. Certes, l'accès à l'AMP ne fait pas partie de ses promesses écrites de campagne, mais il s'est clairement déclaré en sa faveur à plusieurs reprises, comme le rappellent vigoureusement les associations en agitant le chiffon rouge d'une «loi a minima». Alors y a-t-il de l'espoir ? *«C'est une question d'égalité»*, soutient la ministre.

### **Les gays seront-ils les grands perdants ?**

Aujourd'hui, les couples d'hommes désirant un enfant doivent se débrouiller en douce. Et en passer par la bonne volonté d'une copine ou le ventre d'une mère porteuse. Aucun espoir, reconnaît la ministre : *«François Hollande a toujours été contre la gestation pour autrui.»*

### **L'adoption pour tous est-elle un miroir aux alouettes ?**

L'adoption, sauf gros revers au Parlement, semble acquise. Bien. Mais comment cela se passera-t-il quand on sait que très peu d'orphelins français sont à adopter (en moyenne 700 pour 25 000 demandes annuelles) ? Reste l'international, mais c'est bien là que le bât blesse : la Chine, mais aussi de nombreux pays d'Afrique noire ou d'Europe de l'Est, n'autorisent pas l'adoption par des homosexuels. *«L'une des vertus de la loi sera de banaliser l'homosexualité. Quand il y aura de plus en plus de pays qui permettront de se marier et d'adopter, il y aura une évolution des sociétés»*, plaide la ministre de la Famille, qui évoque cependant une avancée de taille : *«Actuellement, entre 40 000 et 200 000 enfants vivent dans des familles homoparentales dans lesquelles seul le parent biologique a des droits. Avec cette loi, le parent social pourra adopter l'enfant qu'il élève. Cela va permettre de régulariser des situations familiales déjà existantes. Et d'offrir aux enfants une sécurisation juridique.»* A noter : permettre aux pacsés d'adopter dans les mêmes conditions que les mariés est à l'étude.

### **Que devient la présomption de paternité ?**

Dans un couple marié, il y a une présomption de paternité : l'époux est le père, là où des pacsés doivent faire une démarche de reconnaissance de l'enfant. Les juristes des deux ministères planchent déjà sur une transcription de cette présomption de paternité en «présomption de parenté» pour les couples homos mariés.

### **bénéfices collatéraux en vue pour les hétéros ?**

Pour mieux coller à *«la diversité des familles d'aujourd'hui»*, Dominique Bertinotti milite pour la création d'un statut du beau-parent (également dit co-parent, tiers, etc.). *«Dans une famille recomposée, qu'elle soit hétéro ou homo, l'adulte qui co-éduque un enfant n'a pour l'instant quasiment aucun droit sur lui. Ce troisième parent, qui ne concurrence pas le parent biologique, doit bénéficier d'un statut facilitant la vie quotidienne.»*

### **LA PARTIE SERA-T-ELLE FACILE ?**

*«Je suis convaincue que dans quelques années cette loi sera entrée dans les mœurs et ne fera plus débat, comme le pacs ou la loi sur l'avortement», anticipe Dominique Bertinotti. A croire que la partie est déjà gagnée... «Je sais bien qu'il y a des prises de position dogmatiques qui ne bougeront pas. Notamment dans la hiérarchie catholique. Mais si avec les institutions musulmanes, juives, catholiques, protestantes, etc., nous parlons mariage et adoption, il n'est jamais question d'homosexualité en tant que telle. Cela démontre qu'elle est reconnue.»*